



RECENSEMENT MILITAIRE

Informations et pièces nécessaires au recensement militaire

Pièces à fournir :

- ✓ Copie de toutes les pages du livret de famille (peuvent être faites en mairie)
- ✓ Copie de la pièce d'identité de la personne à recenser
- ✓ Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de deux mois
- ✓ Le cas échéant, attestation d'hébergement (pour les personnes majeures)

Informations à fournir :

NOM et prénom(s) de la personne à recenser :

Adresse : _____

Numéro de téléphone fixe : _____

Numéro de téléphone portable : _____

Adresse mail : _____

Etablissement scolaire (collège, lycée, etc...) et désignation exacte de la filière :

Brevet des Collèges : Oui Non

Ou diplômes obtenus : _____

Recensement militaire : informations

Il vous sera délivré une attestation de recensement militaire dont il convient de **garder précieusement l'original**.

Lorsque cette attestation vous sera demandée par les différents organismes (école de conduite, inscription au baccalauréat, inscription dans un cursus d'études supérieures, etc...), en faire une copie et **NE DONNER QUE DES COPIES** ! Aucun duplicata ne pourra vous être délivré.

Vous recevrez dans les semaines ou mois suivants le recensement une convocation du centre du service national de Perpignan pour une Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Une brochure d'information vous sera remise lors du retrait de votre attestation.